

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement

de ROCHEFORT

Canton

de ROYAN

Commune  
de ROYAN

6.9.1226  
Objet

Utilisation des fonds  
scolaires 1968/1969 :  
répartition entre les  
établissements  
scolaires

DATE DE CONVOCATION

15 déc. 1969

DATE D'AFFICHAGE

20 déc. 1969

Nombre de conseillers  
en exercice ..... 24  
Nombre de présents ..... 15  
Nombre de votants ..... 18

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante neuf  
le 19 décembre 1969 à 20 heures 45  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M Monsieur le Premier Adjoint

Etaient présents : MM.

MATRAS, Melle FOUCHE, BUJARD, LANUSSE, Adjoints  
COLLE, NAULIN, BETOUS, BOUDEY, POUGET, BROTUREAU, VULTAGGIO,  
OSQUIGUIL, REIX, TETARD, STIPAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Dr. GACHET et M. BOUCHET par M. BUJARD  
Mme BIDEAU par M. MATRAS

Absents : MM.

Excusés : M. de LIPKOWSKI ,Maire,  
M. NARTEAU

M

TETARD Guy

a été élu Secrétaire.

Par lettre du 11 août 1969, les services de la Préfecture  
ont fait connaître que les fonds scolaires attribués à la  
commune, au titre de l'année scolaire 1968/1969 s'élevaient  
à la somme de 33 630,00 F.

La Commission scolaire a fait des propositions de réparti-  
tion entre les écoles primaires, maternelles et C.E.G. en  
fonction des crédits accordés au titre de l'enseignement du  
1er degré (23 580 F) et du 1er cycle du 2ème degré (10 050 F).

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les propositions de la Commission Scolaire,

DECIDE :

- de répartir les fonds scolaires attribués aux établisse-  
ments d'enseignement public, au titre de l'année 1968/1969  
sur les bases suivantes :

1°) 1ère urgence

Etablissements du 1er degré : école de garçons La Clairière :  
Financement d'une partie des frais d'installation et d'aménagement d'une classe préfabriquée..... 12 969,00 F

Etablissements du 1er cycle du 2e degré :

C.E.G. Pelletan :  
Financement des frais d'aménagement des nouvelles classes pratiques..... 7 035,00 F

2°) 2ème urgence

Acquisition et renouvellement du matériel collectif d'enseignement et du mobilier scolaire : (crédit de 4,50 F par élève)

Etablissement du 1er degré :

2 358 él. x 4,50 F = 10 611,00 F

Etablissement du 1er cycle du 2e degré :

670 él. x 4,50 F = 3 015,00 F

TOTAL GENERAL

33 630,00 F

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,

Approuvé conformément à la  
délibération de la Commission  
Départementale en date du 1 AVRIL 1970

La Rochelle, le - 6 AVR 1970

Le Préfet :



Pour le Préfet et par autorisation  
L'Attaché, Chef du 3<sup>me</sup> Bureau :

*Mly*



*Verrier*

Préfecture  
de la  
CHARENTE-MARITIME

2<sup>ème</sup> Direction  
3<sup>ème</sup> Bureau

Fonds scolaires  
Année 19<sup>67</sup> - 19<sup>68</sup>

Le cycle du second degré

Montant de la dotation :  
10 050,00 Frs

Commune de ROYAN

Etablissements C. S. C. Jules Ferry et  
Pelletan

Arrondissement administratif : ROCHEFORT

Canton : ROYAN

Arrondissement financier : ROCHEFORT

Perception : ROYAN

PROGRAMME D'EMPLOI

(Décret n° 65-335 du 30 avril 1965)

Nature des besoins	Crédit envisagé
<u>Ordre de priorité de l'utilisation</u>	
<u>1<sup>er</sup>) Construction et réparation des bâtiments scolaires</u>  Financement des frais d'aménagement des nouvelles classes pratiques au C.S.C. B. Pelletan (garçons)	7 035,00
<u>2<sup>ème</sup>) Acquisition et renouvellement du matériel collectif d'enseignement et du mobilier scolaire</u>  C.S.C. B. Pelletan (garçons) ..... 1 537,00 C.S.C. Jules Ferry (filles) ..... 1 450,00 (détails joints)	3 015,00
A REPORTER	10 050,00
.... / ....	

Report..

10 650,00

2°) Service de l'annuité d'emprunts contractés  
avant le 31.12.1965  
(indiquer date et montant de l'emprunt)

3°) Achat de livres et de fournitures scolaires

4°) Équipements d'éducation physique et sportive  
donnés aux établissements scolaires

TOTAL GENERAL...

10 650,00 Frs

Avis de M. l'Inspecteur  
d'Académie :

Fait à ROMAN

le 8 Janv. 1970

LE MAIRE (1)  
Le Directeur des Affaires Etrangères  
et les délégués

des établissements (2)

(1) Lorsqu'il s'agit  
d'un établissement communal.

Approuvé conformément à la délibération  
de la Commission départementale en date  
du 1 AVRIL 1970

LE ROCHELLE, le 10 AVR 1970

Préfet,  
Zo... à Préfet et par autorisation  
l'Attaché, Chef du 3ème Bureau ;

Avis de M. l'Inspecteur  
d'Enseignement Primaire

" Favorable "

L'Inspecteur Départemental  
d'Enseignement Primaire

W. Goutte

Préfecture  
 de  
 la CHARENTE-MARITIME  
 -----  
 2ème Direction  
 3ème Bureau  
 -----  
 Fonds scolaires  
 Année 1968 - 1969  
 -----  
 1er degré

Commune de ROYAN  
 Arrondissement administratif ROCHEFORT  
 Canton : ROYAN  
 Arrondissement financier ROCHEFORT  
 Perception : ROYAN  
PROGRAMME D'EMPLOI  
 (Décret n° 35-335 du 30 avril 1965)

Montant de la dotation  
 23 500 Frs,00

Nature des besoins	Crédit envisagé
<u>Ordre de priorité de l'utilisation</u>	
<u>1°) Construction et réparation des bâtiments scolaires</u>	
Participation aux frais d'acquisition de d'installations d'une classe préfabriquée à l'école de garçons	
<u>2°) Acquisition et renouvellement du matériel collectif d'enseignement et du mobilier scolaire.</u>	12 969,00
- Ecole Peltier garçons (primaire) .....	1 307,50
- La Clairière " .....	1 162,50
- La Clairière filles .....	1 207,50
- Jules Ferry " (primaire) .....	1 167,50
- Maine-Géoffroy garçons .....	672,50
- Maine-Géoffroy filles .....	702,50
- Louis Bouchet "	772,50
- Louis Bouchet garçons .....	621,50
- La Clairière maternelle .....	300,50
- Tuppigné "	321,00
- Louis Bouchet "	370,50
- Maine-Géoffroy "	400,50
(détails joints)	10 511,00
A REPORTER ....	23 500,00
	/.....

Report

23 500,00

3°) Service des annuités d'emprunts contractés avant  
le 1.10.1965

Méant

4°) Achat de livres et fournitures scolaires

Méant

5°) Équipement d'éducat. physique et sportive annexés  
aux établissements scolaires

Méant

35 300,00 Frs

Avis de M. l'Inspecteur  
d'Enseignement Primaire

"Fauvelot"

Département Départemental  
d'Enseignement Primaire

H. Mallet

Fantaisie Le 8 Janv. 1970

pour Le Maire

Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères  
M. le Secrétaire Délégué,



Approuvé conformément à la  
délibération de la Commission  
Départementale en date du 1 AVRIL 1970

Dochet, le 6 AVR 1970  
Le Préfet



Hely